

ASSEMBLÉE NATIONALE27 novembre 2020

ADOPTION - (N° 3590)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 345

présenté par

Mme Pouzyreff, Mme Vignon, M. Vignal et Mme Rossi

ARTICLE 7

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.